DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Véronique PAUCHARD, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :
Mme Flavie CHEVROT donne pouvoir à Mme Sophie GRELL, Mme Corinne MINETTE donne pouvoir à M. Alain BORNE, M. Patrice GAUDRY donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Mme Marie LAIGNEL est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23

Affaires Générales

D2026_19 COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée suivant les règles définies à l'article L 1411-5 du même code.
Pour une commune de moins de 3.500 habitants, la commission d'appel d'offres doit comporter, en plus du Maire, président de la commission, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Toutefois, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.
Le groupe majoritaire et le groupe minoritaire ont présenté une liste de candidats unique à Monsieur le Maire la semaine précédant le Conseil Municipal.
Monsieur le Maire présente donc cette liste de 3 candidats titulaires et 3 candidats suppléants :

CANDIDATS – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : JOUANNE Dominique, le Maire

Titulaires :
M. MAY Abdelkrim (liste majoritaire)
M. SAHIN Tarik (liste majoritaire)
Mme CANTIER Nadège (liste minoritaire)

Suppléants :
M. BORNE Alain (liste majoritaire)
M. GAUDRY Patrice (liste majoritaire)
Mme CARREZ Stéphanie (liste minoritaire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1414-2, L 1411-5 et L 2121-22 ;
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres intervient à plusieurs stades et dans diverses procédures de marchés publics ;
Considérant l'installation du nouveau Conseil Municipal le 21 mars 2026 ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.
Considérant qu'en l'application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, pour une commune de moins de 3 500 habitants, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant ;
Considérant la liste de candidats unique présentée à Monsieur le maire la semaine précédant le Conseil Municipal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** la liste ci-dessous pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Président : JOUANNE Dominique, le Maire

Titulaires :
M. MAY Abdelkrim
M. SAHIN Tarik
Mme CANTIER Nadège

Suppléants :
M. BORNE Alain
M. GAUDRY Patrice
Mme CARREZ Stéphanie

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (23 voix Pour).

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture
le 16 AVR. 2026
et publié, affiché ou
notifié le 16 AVR. 2026
Le Maire,

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Marie LAIGNEL,
Secrétaire de séance